

République Française

Département de la Seine-Maritime

## COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
du 06 février 2023

Délibération N°2 du 06 février 2023

Date de convocation 31.01.23  
Etai~~ent~~ présents : (15)  
Maryline Fournier, Maire  
Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot,  
Dominique Paul, Serge Planchon, Adjoint,  
Benoît Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen, Julien Ménard,  
Céline Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Rachida Slamani.

Nombre d'élus :  
En exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 21  
Etai~~ent~~ Excusés : (8)  
Pascal Ancelot ayant donné délégation à Carole Dufils, Agnès Corruble  
ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Mickael Lefebvre, Isabelle  
Normand ayant donné délégation à Michel Ménager, Véronique Obin  
ayant donné délégation à Céline Obin, Vincent Prié, Guy Sénécal ayant  
donné délégation à Patrick Jouen, Arlette Vivet ayant donné délégation à  
Christine Delcroix.

Secrétaire de séance : Carole Dufils

### Aménagement d'un terrain multisport Demande de subvention

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Patrick Jouen, Conseiller municipal

expose au conseil municipal qu'un projet de terrain multisports a été étudié dans le cadre d'un groupe de travail constitué par la commune avec le centre social.

Il s'agit de proposer un équipement en accès libre et gratuit à destination de l'ensemble de la population mais plus particulièrement des jeunes et des scolaires.

Cet équipement qui serait localisé quartier de la Varenne à proximité du gymnase permettra une ouverture sur de nouvelles pratiques sportives et de compléter l'offre des activités proposées en interface avec l'avenue verte.

Il permettra aux écoles de disposer à côté du gymnase d'une aire extérieure pour l'initiation à la pratique sportive et de proposer de nouvelles disciplines.

Ce type d'équipement entraîne une forte utilisation de la part des jeunes et devient un lieu de rencontre et d'activités qui favorise le développement de liens sociaux et est vecteur d'inclusion sociale.

Le projet prévoit la réalisation d'une surface de jeu en gazon synthétique de 270 m<sup>2</sup> sur une plateforme existante, à l'intérieur d'une structure acier composée de frontons et mains courantes, et d'une piste de course périphérique. L'équipement comporte des buts de foot/hand intégrés aux frontons et une structure de basket. Des poteaux multifonctions sont scellés à l'extérieur du terrain pour l'installation de filets.

Le coût prévisionnel de l'équipement s'établit, suivant le devis établi par l'entreprise AGORESPACE à 83 151,00 € H.T.

La commune est susceptible de bénéficier d'une aide financière de l'Etat, au titre de la DETR, du Département de Seine Maritime et de l'Agence Nationale du sport pour la réalisation de cet aménagement.

Entendu ce qui précède, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide le principe de la réalisation d'un équipement multisports dont le coût prévisionnel s'élève à 83 151,00 € Hors Taxes
- Décide de solliciter une aide financière du Département de Seine Maritime et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la réalisation de cet équipement.
- Décide de solliciter une subvention de l'Agence Nationale du Sports dans le cadre du Plan 5000 terrains de sports.

Pour extrait conforme  
Maryline Fournier, Maire

